

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 44

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ainsi que toute incitation, directe ou indirecte, à l'interruption volontaire de grossesse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une société subissant 225 000 avortements chaque année, la pression pour la pratique d'IVG existe et doit être affrontée.